

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°.../FM/BRA/23 DU 2 OCTOBRE 2023 POUR LA PRESTATION
D'UN SERVICE DE GARDIENNAGE ET SECURISATION DES
BUREAUX DE FAIRMED CAMEROUN- YAOUNDE ET ABONG
MBANG AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 AVEC POSSIBILITE DE
RENOUVELLEMENT.**

FINANCEMENT: BUDGET FONDATION FAIRMED 2024

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°.../FM/BRA/23 DU 2 OCTOBRE 2023 POUR LA PRESTATION
D'UN SERVICE DE GARDIENNAGE ET SECURISATION DES
BUREAUX DE FAIRMED CAMEROUN- YAOUNDE ET ABONG
MBANG AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 AVEC POSSIBILITE DE
RENOUVELLEMENT.**

Pièce N°1: AVIS D'APPEL D'OFFRES – AAO

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRE

Le Coordonnateur pays de la FONDATION FAIRMED au Cameroun porte la publication d'un Appel d'Offres national ouvert à la sélection d'un prestataire pour la prestation d'un service de gardiennage et securisation des bureaux de FAIRMED CAMEROUN- Yaounde et Abong Mbang au titre de l'exercice 2024.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

La prestation à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres National, concerne la prestation d'un service de gardiennage et securisation des bureaux de FAIRMED CAMEROUN- Yaounde et Abong Mbang. La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO.

3- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres National est ouverte à égalité de conditions aux sociétés de gardiennage installées au Cameroun disposant d'un agrément dûment signé par le Président de la République.

4- DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat issue de cet Appel offre est de **douze (12)** mois avec possibilité de renouvellement. La période de couverture est du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2024.

5- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres pourra être consulté aux horaires suivantes (08h00 -12h30 et 14h-16h) au Secrétariat du Bureau FAIRMED Cameroun, à Yaoundé sis nouvelle route Omnisport, entrée SODEPA dès diffusion du présent avis.

6- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Secrétariat du Bureau FAIRMED Cameroun, à Yaoundé sis à la nouvelle route Omnisport, entrée **SODEPA** ou **CERDOTOLA** téléphone (+237) 222.20.97.49

7- DELAI DE RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en trois (03) exemplaires dont un (1) Original et deux (02) copies devront parvenir au secrétariat de la Fondation FAIRMED au plus tard le 31 **octobre 2023** à **12** heures précises.

8- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la Fondation FAIRMED aux adresses emails suivants : kuwongjoseph@fairmed.cm avec en Cc ferdinandmou@fairmed.cm

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°.../FM/BRA/23 DU ... OCTOBRE 2023 POUR LA PRESTATION
D'UN SERVICE DE GARDIENNAGE ET SECURISATION DES
BUREAUX DE FAIRMED CAMEROUN- YAOUNDE ET ABONG
MBANG AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 AVEC POSSIBILITE DE
RENOUVELLEMENT.**

Pièce N°2: REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES - RGAO

Article 1	Portée de la soumission
Article 2	Fraude et corruption
Article 3	Abus et exploitation sexuels
Article 4	Candidats admis à concourir
Article 5	Qualification des soumissionnaires
Article 6	Caractère confidentiel de la procédure
Article 7	Correction des erreurs

Article 1 : Portée de la soumission

Le Coordonnateur pays de la FONDATION FAIRMED au Cameroun porte la publication d'un Appel d'Offres national ouvert à la sélection d'un prestataire la prestation d'un service de gardiennage et securisation des bureaux de FAIRMED CAMEROUN- Yaoundé et Abong Mbang au titre de l'exercice 2024 avec possibilite de renouvellement.

La durée du contrat issue de cet Appel offre est de **douze (12) mois** avec possibilite de renouvellement. La période de couverture est du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Article 2 : Fraude et corruption

La Fondation FAIRMED exige des soumissionnaires, qu'ils signent et respectent les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes durant la passation et l'exécution de ce marché. En vertu de ce principe, la FONDATION FAIRMED:

a) Définit, aux fins de cette clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

- Un consultant est coupable de corruption lorsqu'il offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent au cours de l'attribution ou l'exécution d'un marché.
- Se livre à des "manœuvres frauduleuses " quiconque déforme ou dénature les faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que la FONDATION FAIRMED en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence.
- "Pratique coercitive" désigne toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menace à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou l'exercice du marché.

b) Rejettera une proposition d'attribution s'il détermine que l'attributaire proposé est, ou en connivence avec un staff de l'organisation ou directement ou l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à, des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché.

Article 3 : Prévention de l'exploitation, l'abus, le harcèlement sexuel (PEAHS)

La FONDATION FAIRMED s'engage en permanence pour l'égalité des sexes et pour mettre fin à la discrimination sexuelle au sein de l'organisation, des communautés cibles, des partenaires et des prestataires. FAIRMED considère la **PEAHS** comme un thème primordial dans chaque programme et projet. L'un des principaux objectifs de l'organisation est d'assurer l'égalité des droits et le développement durable des personnes marginalisées. FAIRMED exige des soumissionnaires le strict respect du Règlement sur la prévention de l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuel. Au besoin, FAIRMED conduira des enquêtes de moralité.

Article 4 : Candidats admis à concourir

L'Appel d'Offre s'adresse aux sociétés de gardiennage installées au Cameroun disposant d'un agrément dûment signé par le Président de la République).

Article 5 : Qualification du soumissionnaire

La commission d'analyse s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, satisfait aux critères de qualifications dans le dossier de cet appel d'offre. Il est essentiel d'éviter tout arbitraire dans la détermination de la qualification.

Article 6 : Caractère confidentiel de la procédure

6.1 Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du marché n'aura pas été rendue publique.

6.2 Toute tentative faite par le soumissionnaire pour influencer la commission dans l'évaluation des offres ou tout Agent de la FONDATION FAIRMED Cameroun dans la décision d'attribution doit entraîner le rejet de son offre.

6.3. Nonobstant les dispositions de l'alinéa 5.2, entre l'ouverture des plis et l'attribution

du marché, si un soumissionnaire souhaite entrer en contact avec la FONDATION FAIRMED pour les motifs ayant trait à son offre, il devra le faire par écrit.

Article 7 : Correction des erreurs

7.1 La sous-commission d'analyse vérifiera les offres reconnues conformes pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres pour rectifier les erreurs de calcul éventuelles. La sous-commission d'analyse corrigera les erreurs de la façon suivante :

- a. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de la sous-commission d'analyse, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.
- b. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous-totaux n'est pas exact, ces derniers feront foi et le total sera corrigé.
- c. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que le montant soit lié à une erreur arithmétique par le sous-détail dudit prix, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) et (b) ci-dessus.

7.2. Le montant figurant dans la soumission sera corrigé par la sous-commission d'analyse, conformément à la procédure de correction d'erreurs susmentionnées et, avec la confirmation du Soumissionnaire, ledit montant sera réputé l'engager.

7.3. Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre évaluée la mieux-disante, n'accepte pas les corrections apportées, son offre sera écartée

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°..../FM/BRA/23 DU 2 OCTOBRE 2023 POUR LA PRESTATION
D'UN SERVICE DE GARDIENNAGE ET SECURISATION DES
BUREAUX DE FAIRMED CAMEROUN- YAOUNDE ET ABONG
MBANG AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 AVEC POSSIBILITE DE
RENOUVELLEMENT.**

PIECE N°3 : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES-RPAO

SOMMAIRE RPAO

- Article 1 : Objet de l'Appel d'Offre
- Article 2 : Financement
- Article 3 : Délai d'exécution
- Article 4 : Pièces constitutives du dossier d'Appel d'Offres
- Article 5 : Conditions générales Article
- Article 6 : Cautionnement
- Article 7 : Mode de présentation et remise des offres
- Article 8 : Recevabilité des offres Article
- 9 : Date d'ouverture des offres Article
- 10 : Durée de validités des offres
- Article 11 : Ouverture des plis et évaluation des offres
- Article 12 : Attribution du marché
- Article 13 : Notification de l'attribution, du marché
- Article 14 : Procédure de passation

ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent Appel d'Offres a pour objet la sélection d'un prestataire pour la prestation d'un service de gardiennage et securisation des bureaux de fairmed cameroun- Yaounde et Abong Mbang au titre de l'exercice 2024 avec possibilite de renouvellement.

L'Appel d'Offre s'adresse aux sociétés de gardiennage installées au Cameroun disposant d'un agrément dûment signé par le Président de la République.

ARTICLE 2 : FINANCEMENT

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget de la **FONDATION FAIRMED**, exercice budgétaire 2024

ARTICLE 3 : DÉLAIS D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution est de **douze (12) mois**. La période de couverture est du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2024 avec ***possibilite de renouvellement***.

ARTICLE 4 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les pièces constitutives du présent appel d'offres sont :

1. L'avis d'Appel d'Offres,
2. Le Règlement Général de l'Appel d'Offre (RGAO) ;
3. Le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) ;
4. Les termes de Références ;
5. Le détail quantitatif et estimatif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS GÉNÉRALES

- Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, en application de la présente consultation devront être établies exclusivement :
 - En langue française ou anglaise ;
 - En exprimant tous les prix en francs CFA.
- Le Coordonnateur pays de la Fondation FAIRMED pourra proroger la date limite de réception des offres mentionnée sur l'Avis d'Appel d'Offres, en publiant un rectificatif.
- **Toute offre remise après la date limite de réception sera irrecevable.**
- Aucune offre déposée avant la date limite ne pourra être ni retirée ni modifiée.

- La durée de validité des offres est de trente (30) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.
- Le montant de l'offre sera fait sur la base de la parfaite connaissance des droits, impôts et taxes en vigueur en République du Cameroun et applicables aux Marchés Publics; il fera apparaître le montant hors taxes (HT).
- Toutes les modifications sur le DAO seront communiquées à tous les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres et la date d'ouverture des plis sera modifiée en conséquence.

Article 6: CAUTIONNEMENTS

Non-applicable

Article 7: MODE DE PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en trois (03) exemplaires dont un (01) original et deux (02) copies, devra parvenir sous pli fermé au Secrétariat du Bureau FAIRMED sis à l'adresse susmentionnée, au plus tard le **31/10/2023** à 12 heures précises. Elles seront contenues dans trois enveloppes fermées et scellées, comprenant dans l'ordre suivant :

Enveloppe. A : Pièces administratives

- Une déclaration indiquant l'intention de soumissionner, précisant l'identité du représentant de l'Entreprise soumissionnaire, la raison sociale, la boîte postale et la localisation géographique du siège social;
- une copie certifiée conforme de l'agrément d'exercice de la profession d'assureur;
- Une copie de la carte de contribuable (Attestation d'immatriculation unique) légalisée ;
- Une copie conforme à l'original de l'attestation de non-redevance aux impôts l'exercice budgétaire 2023;
- Une copie certifiée conforme à l'original du registre de commerce;
- Une attestation pour soumission signée des services compétents de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale,;
- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- Une attestation et plan de localisation ;

NB: Toutes les pièces énumérées ci-dessus devront être présentées en version originale ou en copies certifiées conformes, signées et datées de moins de trois mois par l'autorité compétente des administrations concernées.

Enveloppe B: Offre technique

• Note technique datée et signée renseignant sur :

B.1: Une brève description du soumissionnaire et un aperçu de son expérience dans le domaine de gardiennage et securisation.

- ✓ Trois copies des contrats ou des Marchés similaires (première et dernière pages) conclus au cours des cinq dernières années de montant minimum de 05 millions accompagnés des attestations de satisfécit ou de procès-verbaux de réception ;
- ✓ Expérience dans les tructures gouvernementales, organisms international....

B.2: Un descriptif de la méthodologie et du plan de travail proposés : Une description des prestations à fournir, notamment les conditions générales et particulières du contrat que le soumissionnaire se propose d'offrir, le personnel en charge de la sécurité (CV +copie de diplôme), le planning d'exécution, le mode de recrutement des virgiles, formation, verification en poste....etc

B.3: Toutes observations ou suggestions sur les prestations dans le cadre d'une gestion personnalisée, que le soumissionnaire se propose de fournir;

B.4: Les moyens matériels (vehicule de laision, equipment de sécurité).

NB: L'offre technique ne doit comporter aucune information financière.

Enveloppe C : Offre financière

La proposition financière contiendra les pièces ci-après :

C.1: Lettre de soumission de la proposition financière

C.2: Cadre du bordereau des prix unitaires

C.3: Cadre du détail du devis estimative

Le soumissionnaire proposera un modèle de présentation coherente avec son offre.

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°...../FM/BRA/23 DU 02 OCTOBRE
2023 POUR LA PRESTATION D'UN SERVICE DE GARDIENNAGE ET SECURISATION DES**

BUREAUX DE FAIRMED CAMEROUN- YAOUNDE ET ABONG MBANG AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

“A n’ouvrir qu’en séance de dépouillement”

Le prestataire devra également lors de la séance d'ouverture des offres se présenter avec une version électronique PDF de l'offre technique.

Article 8 : RECEVABILITÉ DES OFFRES.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables. Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

Toute offre produite en nombre insuffisant ou uniquement en copies sera déclarée irrecevable et rejetée par la Commission des Marchés.

Article 9 : DATE D'OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en une phase au bureau de la Fondation FAIRMED Yaoundé le **10 Novembre 2023** à **9h** heures précises par le comité d'analyse des offres administrative, technique et financière mis en place par le coordonnateur pays et en présence des soumissionnaires qui voudront participer à l'exercice.

Article 10 : DUREE DE VALIDITE DES L'OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant soixante (60) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.:

Article 11 : OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES OFFRES

I. Evaluation de la conformité

Les plis seront ouverts, en présence des soumissionnaires qui voudront participer à l'exercice à date, heure et lieu précisés dans le Dossier d'Appel d'Offres.

A) Examen de la conformité des pièces administratives (Envelopp A)

Le système d'évaluation des offres est la notation binaire (OUI / NON).

N.B. : Le soumissionnaire remplissant les critères de qualification **et n'ayant pas obtenu 100%** de « oui » à ce stade sera éliminé.

Les Offres seront évaluées sur la base de l'« offre la moins disant, administrativement conforme et techniquement la plus conforme.

La sous-commission d'évaluation se basera sur les données techniques et financières de/des soumissionnaires retenu afin de déterminer à qui reviendrait l'attribution du marché.

B) Examen de la conformité des offres techniques (Enveloppe B)

Le système d'évaluation des offres techniques est la notation binaire (OUI / NON).

Suivants les critères ci-après:

✓ **Critères éliminatoires :**

- 1- Fausses déclarations, falsification des documents ou substitution.
- 2- Dossier administratif non conforme après un délai de 48 heures accordé dès l'ouverture des plis ;
- 3- Absence d'agrément d'exercer dans la sécurité ;

✓ **Critères essentiels :**

L'évaluation des offres techniques se fera sur la base d'une grille binaire

N°	Critères d'évaluation	Validation du critère (oui/non)
1	Présentation de l'offre	3/3
2	Expérience du soumissionnaire	3/3
3	Critère techniques:	15/15
4	Moyens matériels	2/2
5	Moyens humains	4/4

NB. Le score minimum technique requis est de 22 Oui/27. Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront analysées

C) Evaluation de l'offre financière (Enveloppe C)

Pendant l'évaluation, le montant final de l'offre proposée sera arrêté comme suit:

- Lorsqu'il y a une différence entre les montants en chiffres et en lettres, le montant en lettres fera foi ;

- Lorsqu'il y a une incohérence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins qu'il soit estimé qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le prix total tel qu'il est présenté fera foi et le prix unitaire corrigé ;
- L'offre dans laquelle le soumissionnaire n'aura pas indiqué le prix en toutes lettres sera purement et simplement rejetée ;

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux disante, c'est-à-dire l'offre ayant obtenu la meilleure note technico-financière et jugée conforme au dossier de consultation.

Le calcul de la note technico-financière sera fait suivant la formule : $75\%ST + 25\% SF$

Où $SF = 100 \times FM / F$ avec SF = note financière, FM = proposition la moins disante, F = montant de la proposition considérée

GRILLE D'AVAUATION

N°	Désignation	Présentation / illustration	Validation du critère (OUI/NON)
A PRESENTATION DE L'OFFRE			
1	Page de garde (Avec mention, , Titre de l'AO, et Financement)		
2	Intercalaires couleurs (avec sommaire de la partie) et Pièces classées dans l'ordre annoncé dans le sommaire		
3	Reliure		
Sous-Total A des (OUI/NON)			
B- Expérience du soumissionnaire			
1	Expérience dans une structure gouvernementale, organisme international ou non gouvernemental		
2	Nombre d'années passées au sein d'une même entreprise, minimum trois (03) ans.		
3	Avoir signé au minimum 05 (cinq) contrats dans le domaine de la sécurité / gardiennage justifiés par la 1ère et dernière page du contrat, ou par le PV de réception ou attestations de bonne fin des travaux.		
Sous-Total B des (OUI/NON)			
C - CRITERES TECHNIQUES			
C.1: Chiffre d'affaires			
NB: La référence prise en compte est un contrat d'un montant supérieur ou égal à 5 millions (05) millions de FCFA. Le nombre maximum pris en compte trois (03)			
N°	Désignation	Pièces justificatives	Validation du critère (OUI/NON)
1			
2			
3			
Sous-Total C.1 des (OUI/NON)			
C.2: Compétences générales de l'entreprise dans le domaine de la sécurité			
L'entreprise citera et justifiera l'existence des services qu'il peut rendre en plus du fait que les gardiens soient postés. Les services pris en compte seront ceux directement liés à l'amélioration des prestations.			
N°	Désignation	Pièces justificatives	Validation du critère (OUI/NON)
1	Présentation des services		
2	Qualité de services		
3	Adéquation du service par rapport à la demande de FAIRMED		
4	Planning		
Sous-Total C.2 des (OUI/NON)			
C.3: Note Méthodologique du travail			
L'entreprise expliquera comment est organisé le travail dans son entreprise. Les rubriques suivantes seront notées.			

N°	Désignation	Pièces justificatives	Validation du critère (OUI/NON)	
1	Mode de recrutement des vigiles			
2	Méthode de formation de nouvelles recrues			
3	Méthode de remplacements des vigiles absents ou en permission			
4	Méthode de vérifications des vigiles en poste			
5	Méthode de couverture spéciale lors des événements			
6	Procédure en cas d'infraction			
7	Méthodes de communication entre le client et les responsables de l'entreprise			
8	Méthode de mise en congés des agents			
Sous-Total C.3 des (OUI/NON)				

D. MOYENS MATERIELS

Le soumissionnaire doit fournir tous les documents prouvant que les équipements cités sont sa propriété : Factures – Certificat d'immatriculation – Attestation d'assurance – Si Le Cocontractant envisage de louer certains équipements, il doit fournir les preuves de leur existence et la convention / contrat le liant à leur légitime propriétaire. S'agissant des chiens, le soumissionnaire doit produire des carnets de vaccination à jour.

N°	Désignation	Pièces justificatives	Validation du critère (OUI/NON)	
1	Véhicule de liaison	Photocopie certifiée Carte grise ou certificat de vente ou attestation de location		
2	Equipements de sécurité mis à la disposition des vigiles			
Total D des (OUI/NON)				

E. MOYENS HUMAINS

	Désignation	Qualification	Validation du critère (OUI/NON)	
1	Superviseur	Au moins le BEPC + 4 ans		
2	Equipe	Fournir la preuve d'existence		
3	Gardien de jour	Fournir les contrats + CEPE+ au moins 1 an+prevue d'affiliation à la CNPS		
4	Gardien de nuit			

Total E des (OUI/NON)

TOTAL GENERAL		/27		
DATE				
NOM, PRENOM ET SIGNATURES DES EVALUATEURS				

NB. Le score minimum technique requis est de 21 Oui /27. Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront analysées.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la mieux disante, c'est-à-dire l'offre ayant obtenu la meilleure note technico-financière et jugée conforme au dossier de consultation.

Le calcul de la note technico-financière sera fait suivant la formule : $75\%ST + 25\% SF$
Où $SF = 100 \times FM / F$ avec SF = note financière, FM = proposition la moins disante, F= montant de la proposition considérée.

Article 12: ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les conditions suivantes :

- L'offre est conforme au Dossier d'Appel d'Offres ;
- Le soumissionnaire est qualifié suivant les dispositions de l'article 8 ci-dessus.
- L'offre la mieux-disante sera choisie parmi celles ayant obtenu le meilleur résultat parmi les soumissionnaires (Note technique pondérée + note financière pondérée)
- L'offre remplira au mieux les conditions techniques et financières (rapport qualité/prix) requises, en définitive l'offre la mieux-disante devra satisfaire les critères de compétence et qualité recherchés par la Fondation FAIRMED pour être retenue.

NB : Au cas où deux soumissionnaires ont la même note finale , le marché sera attribué au celui qui aura l'offre financière la **moins-disant**.

Article 13 : NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

- Le Coordonnateur pays de la Fondation FAIRMED au Cameroun notifiera l'adjudication du Marché au soumissionnaire. Cette notification indiquera le montant arrêté au titre de l'exécution de la prestation.
- Dès que l'adjudicataire aura accepté toutes les conditions de l'adjudication, la Représentante informera les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues.

Article 14: PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

- Le contrat résultant du présent Marché sera préparé, passé et exécuté selon les règles

et procédures définies de la Fondation FAIRMED.

- Le fournisseur retenu en recevra notification par email. Il devra, dans les cinq (05) jours qui suivent, remplir toutes les formalités relatives à l'exécution du contrat.
- Dans le cas où le prestataire n'aura pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours, et la Commission pourra proposer un nouvel adjudicataire suivant le même processus.

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°..../FM/BRA/23 DU 2 OCTOBRE 2023 POUR LA PRESTATION
D'UN SERVICE DE GARDIENNAGE ET SECURISATION DES
BUREAUX DE FAIRMED CAMEROUN- YAOUNDE ET ABONG
MBANG AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

Pièce N°4: TERMES DE REFERENCE

SOMMAIRE TDR

Article 1 : Contexte

Article 2 : Objectif de l'évaluation

Article 3 : Méthodologie

Article 4 : Partie prenante du projet

Article 4 : Résultats et Livrables attendus

Article 5 : Bénéficiaire du Projet

Article 6 : Modalité de l'Evaluation

Article 7 : Origine de la demande du budget

Article 8 : Livrables et matériels à fournir par FAIRMED

Article 9 : Documentation à présenter par les consultants

Article 10 : Profil du consultant

Article 11 : Procédure de sélection du Candidat

Article 12 : Plan de travail

Article 13 : Soumission

Article 14 : Publication de l'offre

TERMES DE REFERENCE POUR LA PRESTATION D'UN SERVICE DE GARDIENNAGE ET SECURISATION DES BUREAUX DE FAIRMED CAMEROUN- YAOUNDE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

I- CONTEXTE

1.1. Description de l'organisation : FAIRMED

La Fondation FAIRMED, présente au Cameroun depuis 1959 est une organisation internationale de développement qui milite pour un monde où personne ne devrait souffrir ou mourir d'une maladie curable. Elle contribue depuis lors à améliorer l'accès aux soins de santé pour les communautés et les individus marginalisés. Il s'agit des personnes vivant dans des zones enclavées en raison de leur pauvreté ou de leur stigmatisation associée à leur état, principalement des personnes atteintes de maladies tropicales négligées (Lèpre, Ulcère de BURULI, pian, leishmaniose cutanée etc...), de la jeune mère, de l'enfant, et des personnes vivant avec le handicap.

Le Bureau FAIRMED Cameroun est une unité décentralisée de la Fondation. Il gère le volet opérationnel des projets sur l'ensemble du territoire camerounais. FAIRMED encourage l'accumulation du savoir-faire sur place en tant qu'élément le plus important pour garantir le caractère durable de ses interventions.

Pour mener à bien ses missions, FAIRMED agit sur plusieurs déterminants de la santé (sociaux, économiques etc...) ce qui lui permet de travailler en partenariat avec plusieurs sectoriels et acteurs locaux que sont ; les Communes, certains ministères avec leurs structures déconcentrés (DDAS, DS etc...) et les associations locales.

1.2 La vision de FAIRMED

Personne ne devrait souffrir d'une maladie curable. Nous voulons que TOUTES les personnes aient un accès équitable à la prévention et à des soins de santé acceptables, d'une qualité satisfaisante à un coût abordable ; et bénéficient d'un environnement sain marqué par l'équité sociale.

II- OBJECTIF

Les présents TDR ont pour objectif de définir les besoins de FAIRMED CAMEROUN pour le service de gardiennage et securisation de ses bureaux YAOUNDE et Abong Mbang.

Ils s'adressent aux sociétés de gardiennage installées au Cameroun disposant d'un agrément dûment signé par le Président de la République.

III- CONSISTANCE DES PRESTATION

La fourniture d'un service de gardiennage pour les bureau de FAIRMED Yaoundé et Abong Mbang tel que décrit ci-dessous:

- 1 Gardien de jour;
- 1 Gardien de nuit ;
- 1 Radio walkingTalkie 24 h sur 24;
- 1 téléphone mobile.

IV- Consignes de sécurité à suivre par les agents en poste

- Tous les agents doivent être en tenue conforme pendant leurs heures de service. - Les heures d'arrivées/départs sont 6h (jour) et 18h (nuit). Tous les agents doivent signer le registre en arrivant et en partant du site, en indiquant leur heure exacte et réelle d'arrivée et de départ.
- Les incidents majeurs survenus sur le site doivent être reportés dans le registre de FAIRMED; notamment les intrusions et sorties de matériels.
-
- Chaque agent en poste doit attendre la relève de son poste. Il est interdit de laisser un poste vacant.- Toute absence d'un vigile à l'heure prévue (6h pour la journée et 18h pour la nuit) doit être immédiatement signalée à sa direction à l'aide des téléphones mis à disposition par ce dernier.
- Tout problème pour un exercice correct de l'activité (absence de téléphone, absence de tenue, etc..) doit être noté dans le registre du CPC et rapporté aux services généraux du CPC et aux responsables du cocontractant. Le portail pour l'accès des véhicules doit toujours rester fermé.
- Tous les agents de sécurité doivent être polis avec nos visiteurs et notre personnel.
- Ils doivent être propres en permanence.

V. COUT DE LA PRESTATION

La prestation sera financée par le budget FAIRMED de l'exercice 2024. Le contrat prend effet à compter de sa notification au prestataire.

VI. TENUE DES STATISTIQUES

Le prestataire transmettra mensuellement les statistiques détaillées de présence par agent.

VII. PROFIL DU CONSULTANT

L'Appel d'Offre s'adresse aux sociétés de gardiennage installées au Cameroun disposant d'un agrément dûment signé par le Président de la République.

VIII- SOUMISSION

Pour soumettre les offres techniques et financières, les consultants sont invités à déposer les offres au bureau de la FONDATION FAIRMED à Yaoundé contre une décharge.

IX. Lieu de publication de l'appel d'offre :

La présente offre sera publiée dans le journal et site suivants:

- Divers comptes de réseaux sociaux FAIRMED
- Cameroon tribune
- Minajob

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°.../FM/BRA/23 DU 2 OCTOBRE 2023 POUR LA PRESTATION
D'UN SERVICE DE GARDIENNAGE ET SECURISATION DES
BUREAUX DE FAIRMED CAMEROUN- YAOUNDE ET ABONG
MBANG AU TITRE DE L'EXERCICE 2024**

PIECES N°5 : DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF

DESIGNATION	Quantité	P. Unitaire	MONTANT
MONTANT HT			
TVA			
AIR (2,2)			
MONTANT TTC			
NET A PERCEVOIR			